

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 NOVEMBRE 2018**

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

**Séance du 13 novembre 2018**

L'an deux mille dix huit, le 13 novembre, à 20H30, le Conseil communautaire de l'agglomération de Cergy-Pontoise, légalement convoqué le 7 novembre 2018, s'est réuni à l'Hôtel d'agglomération, sous la Présidence de Monsieur Dominique LEFEBVRE, Président.

**ETAIENT PRESENTS :**

Madame Bénédicte ARIES, Monsieur Abdelmalek BENSEDDIK, Madame Anne-Marie BESNOUIN, Monsieur Pascal BOURDOU, Monsieur Daniel BOUSSON, Madame Annaëlle CHATELAIN, Madame Marie-Madeleine COLLOT, Monsieur Elina CORVIN, Madame Sylvie COUCHOT, Madame Françoise COURTIN, Monsieur Marc DENIS, Monsieur Daniel DIGNE, Madame Anne FROMENTEIL, Madame Maryse GINGUENE, Monsieur Philippe HOUILLON, Monsieur Thibault HUMBERT, Monsieur Jean-Paul JEANDON, Monsieur Michel JUMELET, Monsieur Cédric LAPERTEAUX, Monsieur Gilles LE CAM, Monsieur Dominique LEFEBVRE, Madame Monique LEFEBVRE, Monsieur Jean-Michel LEVESQUE, Monsieur Régis LITZELLMANN, Madame Béatrice MARCUSSY, Monsieur Claude MATHON, Madame Yannick MAURICE , Madame Marie MAZAUDIER, Madame Monique MERIZIO, Madame Véronique PELISSIER, Monsieur Alain RICHARD, Monsieur Jean-Marie ROLLET, Monsieur Gérald RUTAULT, Monsieur Christophe SCAVO, Monsieur Gérard SEIMBILLE, Monsieur Hervé TECHER, Monsieur Frédérick TOURNERET, Monsieur Jean-Christophe VEYRINE, Monsieur Jean-Claude WANNER, Madame Malika YEBDRI.

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :**

Céline KALNIN ayant donné pouvoir à Anne FROMENTEIL, Hawa FOFANA ayant donné pouvoir à Malika YEBDRI, Eric LOBRY ayant donné pouvoir à Gérald RUTAULT, Raoul NKANWA NJINKE ayant donné pouvoir à Gérard SEIMBILLE, Tatiana PRIEZ ayant donné pouvoir à Véronique PELISSIER, Joël MOTYL ayant donné pouvoir à Dominique LEFEBVRE, Rose-Marie SAINT-GERMES-AKAR ayant donné pouvoir à Marc DENIS, Emmanuel PEZET ayant donné pouvoir à Philippe HOUILLON, Moussa DIARRA ayant donné pouvoir à Yannick MAURICE , Nadège CORNELOUP ayant donné pouvoir à Jean-Christophe VEYRINE.

**ABSENTS :**

Madame Béatrice BREDAS, Monsieur Didier DAGUE, Madame Elvira JAOUEN, Madame Rebiha MILI, Monsieur Eric NICOLLET, Monsieur Thierry SIBIEUDE, Monsieur Thierry THOMASSIN, Monsieur Mohamed Lamine TRAORE, Madame Alexandra WISNIEWSKI.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Yannick MAURICE

La séance est ouverte à 20h30

Désignation du secrétaire de séance en la personne de : « Yannick MAURICE »

Approbation à l'unanimité du Procès-Verbal du 3 juillet 2018

**1. RAPPORT ANNUEL 2018 SUR LA SITUATION INTERNE ET TERRITORIALE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**Après en avoir débattu le Conseil :**

**DONNE ACTE** de la présentation du rapport annuel 2018 sur la situation interne et territoriale en matière de Développement durable.

**2. RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES SUR LE TERRITOIRE DE LA CACP**

**Après en avoir débattu le Conseil :**

**DONNE ACTE** de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en application de l'article L2311-1-2 du Code général des collectivités territoriales.

**3. SCHÉMA DE MUTUALISATION DU TERRITOIRE DE CERGY-PONTOISE : BILAN ANNUEL 2018**

**Après en avoir débattu le Conseil :**

**DONNE ACTE** de la communication de l'état d'avancement du schéma de mutualisation pour l'année 2018.

**4. BUDGET PRIMITIF 2019 - RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES**

**Après en avoir débattu le Conseil :**

**PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires dans le cadre de la préparation du budget primitif 2019 du budget principal, lequel débat a également porté sur les budgets annexes Aménagement, Assainissement, Eau potable, Déchets TEOM et Déchets REOM, Ateliers Relais, Restauration collective et GEMAPI.

**5. RAPPORT ANNUEL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SUR LE SERVICE PUBLIC DE L'ÉCLAIRAGE - PRÉSENTATION DU RAPPORT DE CYLUMINE, TITULAIRE DU CONTRAT DE PARTENARIAT - EXERCICE 2017**

**Après en avoir débattu le Conseil :**

**1/PREND ACTE** de la présentation et de l'examen du rapport annuel du titulaire du Contrat de Partenariat de l'Eclairage Public pour l'exercice 2017,

**2/PREND ACTE** de la tenue du débat sur l'exécution du contrat de partenariat.

**6. RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE CYEL POUR LE SERVICE PUBLIC DU CHAUFFAGE URBAIN - EXERCICE 2017**

**Après en avoir procédé à l'examen du rapport du délégataire le Conseil en prend acte**

**7. DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LE FINANCEMENT, LA CONCEPTION, LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION DE L'AREN'ICE - RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE UNIVERS GLACE - EXERCICE 2017**

Après en avoir procédé à l'examen du rapport du délégataire le Conseil en prend acte

**8. ESPACE DE MÉDIATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (EMAC) : RÈGLEMENT INTÉRIEUR - RÈGLES DE PRÊT**

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ **APPROUVE** le règlement intérieur se rapportant à l'EMAC.

2/ **APPROUVE** les règles de prêt.

**9. ESPACE DE MÉDIATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (EMAC) : TARIFS APPLICABLES**

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ **FIXE** les tarifs de l'EMAC applicables aux usagers de la façon suivante :

TARIFS APPLICABLES	PROPOSITION
Frais d'inscription pour un usager habitant, travaillant ou étudiant dans l'agglomération	0,00 €
Frais d'inscription pour un usager n'ayant aucun lien avec l'agglomération (résidence, travail, études)	30,00 €
Frais forfaitaires pour un document non rendu (titre de recettes)*	25,00 €
Frais pour refaire une nouvelle carte (carte perdue ou volée)	2,00 €

\*A ces frais, s'ajoutent des frais administratifs fixés par le Trésor Public au titre de l'émission d'un titre de recettes.

2/ **DIT QUE** les crédits nécessaires sont prévus à l'opération 16EFU10004, fonction 321, chapitre 70, nature 7062.

**10. LOGEMENT SOCIAL - TRANSFERT DE GARANTIES D'EMPRUNTS ET DE SUBVENTIONS SUITE À LA FUSION ENTRE LE LOGEMENT FRANCILIEN ET 1001 VIES HABITAT**

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1. **PREND ACTE** de la fusion du Logement Francilien avec sa maison mère sous le nom de 1001 Vies Habitat,
2. **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** pour le transfert à 1001 Vies Habitat des engagements pris par la Communauté d'Agglomération auprès du Logement Francilien en termes de garanties d'emprunt et de subventions,
3. **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette décision,
4. **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 204 Nature 20422, opération 16APD20260 pour les subventions PLH et 16AIL20146 pour les aides à la pierre.

**11. ZAC NEUVILLE UNIVERSITE - MAISON INDIVIDUELLE : CONVENTION DE PARTICIPATION DES CONSTRUCTEURS**

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

- 1/ **APPROUVE** la passation d'une convention de participation des constructeurs
- 2/ **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à la signer.

**12. DÉVELOPPEMENT URBAIN - FONCIER - SAINT-OUEN-L'AUMÔNE - DÉSAFFECTATION DE LA PARCELLE CADASTRÉE AL N° 49 SISE ALLÉE DES GROS CHEVAUX**

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

- 1/ **APPROUVE** le principe de déclassement de la parcelle cadastrée AL n° 49 d'une superficie de 3 131 m<sup>2</sup>, en vue de sa cession à la société NORTIER,
- 2/ **APPROUVE** la désaffectation administrative en vue du déclassement de la parcelle qui sera prononcé dans une délibération ultérieure,
- 3/ **DECLARE** que la désaffectation ne prendra effet qu'à compter de la désaffectation matérielle qui sera constatée par huissier à l'initiative du Président.

**13. FONCIER - SAINT-OUEN-L'AUMÔNE - DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE (DUP) ZAC LIESSE 2 : ADHÉSION À ORDONNANCE D'EXPROPRIATION - INDEMNITÉ D'ÉVICTION**

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

- 1/ **APPROUVE** le versement d'une indemnité d'éviction de 1 702,35 € afin de libérer la parcelle qu'il exploite, cadastrée ZC n° 41 sise ZAC Liesse II à Saint-Ouen-l'Aumône.
- 2/ **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer l'acte afférent et ses annexes.
- 3/ **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget Aménagement.
- 4/ **DIT** que la présente délibération annule et remplace celle n° 14 du 16 décembre 2014.

**14. EQUIPEMENTS COMMUNAUX - SAINT OUEN L'AUMÔNE - TRAVAUX DE MISE EN PLACE D'UN BÂTIMENT MODULAIRE POUR LE GROUPE SCOLAIRE JEAN JACQUES ROUSSEAU : CONVENTION D'ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS**

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

- 1/ **APPROUVE** la convention d'attribution de fonds de concours à intervenir avec la commune de Saint-Ouen-l'Aumône pour l'achat et les travaux de mise en place d'un bâtiment modulaire dans l'emprise du groupe scolaire Jean-Jacques Rousseau à Saint-Ouen-l'Aumône,
- 2/ **ENREGISTRE** le plan de financement prévisionnel,
- 3/ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ladite convention,
- 4/ **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus aux Budgets Primitifs 2018 et 2019 - opération 18CSG20164 - imputation 204 212 2041412.

**15. EQUIPEMENTS COMMUNAUX - NEUVILLE SUR OISE - TRAVAUX D'EXTENSION ET DE RESTRUCTURATION DU GROUPE SOLAIRE GUSTAVE EIFFEL : CONVENTION D'ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :**

- 1/ APPROUVE** la convention d'attribution de fonds de concours à intervenir avec la commune de Neuville-sur-Oise pour les travaux d'extension et de restructuration du Groupe Solaire Gustave Eiffel,
- 2/ ENREGISTRE** le plan de financement prévisionnel,
- 3/ AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ladite convention,
- 4/ DIT** que les crédits nécessaires sont prévus aux budgets 2018, 2019 et 2020 - opération 16GS20617 - imputation 204 212 2041412.

**16. CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL (CRR) - WEST SIDE STORY À CERGY-PONTOISE - CONTRAT DE DROIT DE REPRÉSENTATION ET DE LOCATION DE MATÉRIEL MUSICAL AVEC L'AGENCE DRAMA**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :**

- 1/ AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer le contrat, joint en annexe, de droit de représentation et de location de matériel musical avec l'agence Drama pour la présentation de West Side Story qui se déroulera début juillet à l'Aren Ice, ainsi que, le cas échéant, les actes afférents à ce contrat,
- 2/ DIT QUE** les crédits nécessaires sont prévus au BP 2018 aux chapitres : - 011 et 65 en fonctionnement et 16 en investissement.

**17. CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL (CRR) - FICHE DE PRÊT D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE DU CRR**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :**

**APPROUVE** la fiche de prêt d'instruments de musique du CRR au profit des écoles de musique et des établissements scolaires et d'enseignement supérieur de l'agglomération de Cergy-Pontoise.

**18. CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL (CRR)- CLASSE ORCHESTRE : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE COLLÈGE NICOLAS FLAMEL À PONTOISE**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :**

- 1/ APPROUVE** les termes de la convention de partenariat avec le collège Nicolas Flamel à Pontoise,
- 2/ AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer ladite convention,
- 3/ DIT QUE** les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2018 à l'opération 16EFU10153, fonction 30, nature 64131.

## **19. RESSOURCES HUMAINES - CRÉATIONS ET SUPPRESSION - BUDGETS PRINCIPAL ET ANNEXES**

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

**1/ DECIDE DE CREER** les postes liés aux grades et aux emplois suivants au tableau des effectifs du budget principal :

### **Chargé(e) de Territoire et de l'Occupation du Domaine Public - poste de reclassement**

Cadres d'emplois des techniciens, des agents de maîtrise et des éducateurs des activités physiques et sportives

1 poste à temps complet

### **Chargé(e) du suivi qualité de la Régie Propreté**

Cadre d'emplois des agents de maîtrise

1 poste à temps complet

### **Chef(fe) d'équipe de l'Accueil**

Cadres d'emplois des rédacteurs et des adjoints administratifs

1 poste à temps complet

### **Chef(fe) d'équipe du centre de relation aux usagers**

Cadre d'emplois des techniciens

1 poste à temps complet

### **Gestionnaire du Centre de Relation aux Usagers**

Cadres d'emplois des adjoints administratifs et des adjoints techniques

2 postes à temps complet

### **Hôte(sse) d'Accueil**

Cadres d'emplois des adjoints administratifs et des adjoints techniques

3 postes à temps complet

### **Référent(e) gestionnaire des occupations du domaine public**

Cadres d'emplois des rédacteurs et des adjoints administratifs

1 poste à temps complet

### **Régisseur Général**

Cadres d'emplois des ingénieurs et des techniciens

1 poste à temps complet

**2/ DECIDE DE SUPPRIMER** les postes liés aux grades et aux emplois suivants au tableau des effectifs du budget principal :

### **Agent d'accueil**

Cadres d'emplois des adjoints administratifs et des adjoints techniques

3 postes à temps complet

### **Chargé(e) de Territoire et de l'Occupation du Domaine Public**

Cadres d'emplois des techniciens, des agents de maîtrise et des éducateurs des activités physiques et sportives

2 postes à temps complet

### **Chef d'équipe Accueil**

Cadre d'emplois des adjoints administratifs

1 poste à temps complet

**Chef d'Equipe Régie Propreté**

Cadre d'emplois des agents de maîtrise  
1 poste à temps complet

**Coordinatrice des interventions sur le Domaine Public**

Cadres d'emplois des rédacteurs et des adjoints administratifs  
1 poste à temps complet

**Gestionnaire des interventions sur le Domaine Public**

Cadres d'emplois des adjoints administratifs et des adjoints techniques  
2 postes à temps complet

**3/ DECIDE DE CREER** les postes liés aux grades et aux emplois suivants au tableau des effectifs du budget annexe déchets :

**Chargé(e) de Territoire et de l'Occupation du Domaine Public**

Cadres d'emplois des techniciens, des agents de maîtrise et des éducateurs des activités physiques et sportives  
1 poste à temps complet

**Chef de projet Prospective et Développement - Référent Traitement et Valorisation**

Cadres d'emplois des attachés, des rédacteurs, des ingénieurs et des techniciens  
1 poste à temps complet

**Gestionnaire du Centre de Relation aux Usagers**

Cadres d'emplois des adjoints administratifs et des adjoints techniques  
1 poste à temps complet

**Référent suivi des signalements déchets/propreté**

Cadre d'emplois des adjoints administratifs  
1 poste à temps complet

**Responsable du Secteur Accueil et Relation aux Usagers**

Cadres d'emplois des attachés et des rédacteurs  
1 poste à temps complet

**4/ DECIDE DE SUPPRIMER** les postes liés aux grades et aux emplois suivants au tableau des effectifs du budget annexe déchets :

**Agent de Centre d'Appel**

Cadre d'emplois des adjoints administratifs  
2 postes à temps complet

**Chef d'équipe Centre d'Appel**

Cadres d'emplois des rédacteurs et des adjoints administratifs  
1 poste à temps complet

**Chef de projet Prospective et Développement**

Cadres d'emplois des attachés, des rédacteurs, des ingénieurs et des techniciens  
1 poste à temps complet

**5/ PRECISE QUE** les emplois créés seront pourvus par des fonctionnaires titulaires de ces grades, ou en l'absence de ces fonctionnaires par des agents contractuels justifiant nécessairement des diplômes requis pour se présenter aux concours correspondants au niveau du poste concerné ou d'une

expérience professionnelle équivalente. La rémunération est calculée sur la base de la grille indiciaire et des primes afférentes au grade concerné.

**6/ AUTORISE**, en l'absence de candidature de fonctionnaires ou si la candidature d'un agent contractuel présente un avantage déterminant en matière d'expérience, de formation ou de compétence, le recrutement d'agents contractuels sur le fondement de l'article 3-3 dont les candidatures correspondent aux missions générales de l'emploi décrites dans le tableau des emplois. La rémunération sera fixée par le ou les cadres d'emplois ouverts pour chaque emploi.

**7/ PRECISE QUE** les dispositions des articles 2 et 3 autorisant le recours au recrutement d'agents contractuels suivront les évolutions règlementaires et législatives.

**8/ PRECISE QUE** le tableau des emplois permanents est annexée à la présente délibération.

**9/ AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

**10/ DIT QUE** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget, chapitre 012.

## 20. LOGEMENTS DE FONCTION : LISTE DES EMPLOIS ET CONDITIONS D'OCCUPATION

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

**1/ DECIDE** de fixer la liste des emplois bénéficiaires d'un logement de fonction au sein de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise comme suit :

### Concession de logement pour nécessité absolue de service :

Emplois	Obligations liées à l'octroi du logement après l'évolution
Agent en charge de l'entretien et gardien du cimetière intercommunal	Présence et surveillance du site du lundi au vendredi hors congés annuels. Astreinte de week-end et jours fériés 1 week-end sur 2 et la moitié des jours fériés de semaine hors congés annuels
Chef d'équipement et gardien du Centre de Production Végétale	Surveillance-gardiennage entretien de l'ensemble du site du centre horticole, du lundi au vendredi hors congés annuels. Astreinte de week-end et jours fériés 1 week-end sur 2 et la moitié des jours fériés de semaine hors congés annuels
Gardien de l'Hôtel d'Agglomération et ses annexes - Agent polyvalent de veille des bâtiments	Gardiennage de l'hôtel d'agglomération et du Verger et des Oréades du lundi au vendredi hors congés annuels. Astreinte de week-end et jours fériés 1 week-end sur 2 et la moitié des jours fériés de semaine hors congés annuels
Gardien du Centre Technique d'Agglomération	Présence et surveillance du site du lundi au vendredi hors congés annuels. Astreinte de week-end et jours fériés 1 week-end sur 2 et la moitié des jours fériés de semaine hors congés annuels
Responsable Technique piscine – gardien de la piscine des Louvrais	Présence et surveillance du site du lundi au vendredi (hors congés annuels) deux semaines sur trois. Astreinte sur <u>le site</u> de week-end et jours fériés 1 week-end sur 3 et la moitié des jours fériés de semaine hors congés annuels Astreinte sur l'ensemble des piscines une semaine sur 9 hors congés annuels

La concession de logement est accordée à titre précaire et révoquant.



**2/DECIDE** que les logements ouverts à une concession de logement pour nécessité absolue de service sont les suivants :

SITE CONCERNE	ADRESSE LOGEMENT	TYPE LOGEMENT	SUPERFICIE
Centre horticole	12, chemin du Réal 95650 Boissy l'Aillerie	pavillon F4	103,35 m <sup>2</sup>
Cimetière intercommunal	route de Boissy 95650 Puiseux-Pontoise	pavillon F4	121,68 m <sup>2</sup>
Hôtel d'agglomération	1 Place des Arts 95000 Cergy	appartement F5	152,23 m <sup>2</sup>
Piscine des Louvrais	3 Avenue d'Alsace 95300 PONTOISE	appartement F3	75,91 m <sup>2</sup>
Ateliers techniques	28, rue du Château 95310 St Ouen l'Aumône	pavillon F6	117,25 m <sup>2</sup>

**3/ DECIDE** que toutes les charges courantes liées au logement de fonction (consommation de fluides, réparations et charges locatives et autres charges générales, impôts et taxes liés à l'occupation des locaux) sont acquittées par le bénéficiaire.

**4/ DECIDE** que dans l'attente de l'installation de compteurs individuels dans les logements qui en sont dépourvus, les agents acquitteront un forfait mensuel de 110€ pour un agent seul, majoré de 50€ par adulte et 30€ par enfant mineur

**5/ DECIDE** que le bénéficiaire doit obligatoirement souscrire une assurance contre les risques dont il doit répondre en qualité d'occupant.

**6/AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer les arrêtés de concession de logement et les conventions d'occupation.

**7/ DIT QUE** les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de chaque exercice budgétaire.

**21. REFONTE DU RÉGIME INDEMNITAIRE APPLICABLE À L'ENSEMBLE DES AGENTS PORTANT INSTITUTION D'UN RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :**

**1/ DECIDE** d'abroger les délibérations n°24 du 13 novembre 2007, n°11 du 19 décembre 2017, n°17 du 13 février 2018 et n°27 du 3 juillet 2018.

**2/ DECIDE :**

**PARTIE 1 : REGIME INDEMNITAIRE COMPOSE D'UNE PART FONCTION ET D'UNE PART ENGAGEMENT INDIVIDUEL**

D'instaurer un régime indemnitaire applicable à l'ensemble des agents relevant de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, à l'exception des professeurs d'enseignement artistique et des assistants d'enseignement artistiques (1), qui sera lié aux fonctions exercées, aux responsabilités et

---

1 Le régime indemnitaire des agents relevant de ces catégories qui ne sont pas éligibles au RIFSEEP font l'objet de la deuxième partie de la présente délibération

sujétions de toute nature qu'elles impliquent, et à leur engagement individuel dans l'exercice de leurs fonctions.

## PARTIE 2 : REGIME INDEMNITAIRE PROPRE AUX AGENTS RELEVANT DE LA FILIERE ARTISTIQUE

### PARTIE 3 : INSTAURATION DES PRIMES ET INDEMNITES QUI ONT POUR OBJET L'INDEMNISATION DE MISSIONS ET SUJETIONS PARTICULIERES ET QUI SONT COMPATIBLES AVEC LE BENEFICE DU RIFSEEP

Indépendamment du régime indemnitaire lié aux fonctions, et à celui propre à la filière artistique, il convient également d'instaurer les primes visant à l'indemnisation de sujétions et missions particulières dont on précisera qu'elles sont compatibles avec le RIFSEEP.

A ce titre l'arrêté du 27 août 2015 pris en application de l'article 5 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat, précise que le RIFSEEP est compatible avec les « indemnités compensant le travail de nuit, le dimanche ou les jours fériés ainsi que les astreintes et le dépassement régulier du cycle de travail. »

Le Conseil Communautaire décide d'instituer cette indemnité au profit des agents remplissant les conditions.

### PARTIE 4 : BENEFICIAIRES ET MODALITES D'APPLICATION DU REGIME INDEMNITAIRE MIS EN PLACE PAR LA PRESENTE DELIBERATION

En application de l'article 88 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 :

*« L'assemblée délibérante de la collectivité territoriale ou le conseil d'administration de l'établissement public local peut décider de maintenir, à titre individuel, au fonctionnaire concerné, le montant indemnitaire dont il bénéficiait en application des dispositions réglementaires antérieures, lorsque ce montant se trouve diminué soit par l'application ou la modification des dispositions réglementaires applicables aux services de l'Etat servant de référence, soit par l'effet d'une modification des bornes indiciaires du grade dont il est titulaire. »*

Le Conseil Communautaire décide d'appliquer cette disposition à ses agents.

Application du dispositif prévu par la présente délibération prendra effet à compter de la publication de la présente délibération.

Toutes les délibérations antérieures ayant le même objet que la présente et/ou qui sont incompatibles avec les dispositions qu'elle prévoit sont abrogées.

**3/APPROUVE** la mise en place du régime indemnitaire défini ci-dessus.

**4/DIT** que les crédits nécessaires sont et seront inscrits au budget.

## **22. TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS DE LA RÉGIE PATRIMOINE**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :**

**1/ DECIDE** que le temps de travail hebdomadaire de la régie patrimoine de l'agglomération est fixé à 39 heures à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**2/ DECIDE** que les agents de la régie patrimoine bénéficieront du régime de 16 jours d'A.R.T.T.

**3/ AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

**4/ DIT QUE** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget, chapitre 012.

**23. COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE - MANDAT SPÉCIAL À UNE ÉLUE  
COMMUNAUTAIRE POUR MISSION AU BÉNIN**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :**

**1/ APPROUVE** le mandat spécial confié à Sylvie COUCHOT afin de se rendre au Bénin principalement pour participer à la manifestation-débat organisée par l'Ambassade de France, l'institut français, l'université d'Abomey-Calavi (avec laquelle l'université de cergy-pontoise est en partenariat), l'Agence nationale des patrimoines et le ministère du tourisme et de la culture. Elle participera également à l'inauguration de l'alimentation en eau potable d'une des places réhabilitées avec l'aide de la CACP, au vernissage d'une exposition artistique organisée dans le cadre du festival « éclosions urbaines » co-financé par la CACP au Comité de Pilotage du projet Porto-Novo Ville Verte et à la rencontre de plusieurs partenaires.

**2/ DIT** que les frais nécessités par l'exécution dudit mandat spécial seront remboursés selon le barème en vigueur et sur présentation des pièces justificatives, y compris le principe de prise en charge des frais de vaccins et de visa.

**3/ DIT** que les crédits relatifs aux frais de transport aérien ainsi qu'aux frais d'hébergement, de restauration et de transports locaux sont prévus au budget primitif 2018 dans le cadre des lignes budgétaires administration générale, ressources humaines et relations internationales.

**INFORMATION SUR LES TRAVAUX DES BUREAUX, DES COMMISSIONS ET SUR LES  
ATTRIBUTIONS EXERCÉES PAR LE BUREAU ET LE PRÉSIDENT PAR DELEGATION DU  
CONSEIL**

Le Conseil est informé des travaux du Bureau, et des Commissions ainsi que des attributions exercées par le Bureau et le Président par délégation de l'organe délibérant, du 25 septembre au 6 novembre 2018.

La séance est levée à 23h30.

Fait à Cergy, le 14 novembre 2018

Affiché à l'Hôtel d'agglomération le 19 novembre 2018

**Le Président**

  
**Dominique LEFEBVRE**

Le texte complet des délibérations à caractère réglementaire, mentionnées au présent compte – rendu  
sommaire, est publié au Recueil des Actes Administratifs n° 14-2018 mis à disposition du public **19 NOV. 2018**